

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
26 février 2024

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 6 MARS 2024 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET A BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Pascal MALAQUIN, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges:

Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Jean MAREY, Rémi MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges:

Philippe BALIZET, Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Gilles CARRE, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Jean-Luc BECQUET a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Philippe JACQUELIN a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Jean MAREY a donné pouvoir Jean-Luc BECQUET
- Jacques MERRA a donné pouvoir à Carole BERNHARD
- Hubert POULLOT a donné pouvoir Valérie DUREUIL
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL

C/24/01 – RAPPORT D'ACTIVITE 2023

La révision du SCoT a constitué le projet majeur du Syndicat Mixte pendant 5 ans.

Au cours de l'année 2023, à la suite de l'arrêt du projet SCoT, le 06 juillet 2022 et de la phase de consultation des Personnes Publiques Associées d'août à novembre 2022, l'enquête publique a été réalisée du 13 février au 15 mars 2023. 83 contributions ont été effectuées pour la majorité sur le site internet dédié à l'enquête publique, mais également via les permanences et par courrier.



Les conclusions de la commission d'enquête ont été favorables, ce qui a permis, après quelques modifications en réponse aux observations des personnes publiques associées et du public, d'approuver le SCoT le 28 juin 2023. Il a été mis en ligne sur le site national Géoportail de l'urbanisme.

Le SCoT est entré en vigueur le 17 août 2023 et opposable le 11 septembre 2023. Les marchés relatifs à la révision du SCoT ont ainsi été clôturés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT révisé, plusieurs actions ont été engagées :

- La mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier afin de faciliter l'aide aux communes dans le cadre de la mise en compatibilité de leur document et de mutualiser ces informations et la production d'analyses avec les deux EPCI composant le syndicat mixte.
- La définition de l'accompagnement du syndicat mixte auprès des communes, qui se traduira par des réunions de secteurs visant à la répartition des objectifs de logement définis par le SCOT entre les communes d'un même secteur, et par l'analyse de compatibilité des 81 documents d'urbanisme (PLU et CC) du territoire avec le SCoT révisé.

En parallèle, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT actuel, plusieurs avis ont été donnés par le Syndicat Mixte sur :

- La révision du PLU de Bouze-lès-Beaune
- L'élaboration de l'AVAP de Chorey-les-Beaune
- Les modifications simplifiées des PLU de Corgoloin et de Morey-Saint-Denis.

Le Syndicat Mixte a poursuivi le suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou d'évolution notamment pour Chassagne-Montrachet et Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (élaboration d'un PLU).

Enfin, le Syndicat mixte a maintenu sa participation aux réunions liés à la modification du SRADDET, à la conférence régionale des SCoT ainsi qu'à la commission relative à l'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle mis en place par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne. L'objectif de cette commission consiste à étudier un document de référence pour qualifier au mieux les projets et déterminer leur impact potentiel sur la VUE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,



PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

